**STAGE ETUDIANT Master MEEF 1ère année – 2nd degré**

**Bilan des compétences du stagiaire – Périodes 1 et 2**

|  |
| --- |
| **Nom, prénom de l’étudiant :**  |
| Lieu de stage (période 1) :  | Parcours (site de formation) :  |
| Nom, prénom du tuteur d’accueil (période 1) : Email :  | Nom, prénom du tuteur INSPE : Email : |
| Lieu de stage (période 2) :  |  |
| Nom, prénom du tuteur d’accueil (période 2) : Email :  |  |

Ce document doit être remis en main propre par l’étudiant-stagiaire à son tuteur d’établissement dès la première prise de contact. Une version vierge de ce document est disponible sur le site de l’EAFC *Je suis tuteur.*

Le tuteur accompagne et guide l’étudiant stagiaire dans l’acquisition et l’approfondissement des compétences à acquérir à un niveau suffisant au titre de l’année de stage. Ces compétences sont identifiées dans le référentiel de compétences des métiers de professorat et de l’éducation publié dans l’arrêté du 1er juillet 2013 (BO n°30 du 25/07/2013). <https://www.education.gouv.fr/bo/13/Hebdo30/MENE1315928A.htm?cid_bo=73066>

L’étudiant-stagiaire doit avoir acquis un niveau 1 de compétences en fin de master MEEF 1ère année. L’étudiant-stagiaire doit avoir acquis un niveau 2 de compétences en fin de Master MEEF 2nd année.

Explicitation des niveaux de compétence :

* Niveau 0. Ne possède pas les rudiments des compétences visées n 'est pas capable de définir le cadre d’action qui est le sien ou d’adapter son comportement à ce cadre les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.
* Niveau 1 : applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n’est pas en mesure d’opérer de manière intentionnelle et récurrente des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.
* Niveau 2 : maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu’il rencontre ainsi que sa déontologie et sa capacité à s’autoévaluer pour améliorer sa pratique
* Niveau 3 : exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
* Niveau 4 : démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe à faire preuve d’ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

L’étudiant prendra connaissance de la présente grille de compétences qui aidera son positionnement sur la base du référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l’éducation dans le second degré. Une fois remis au tuteur, ce dernier pourra y prendre appui pour les temps de concertation et d’échange avec le stagiaire. Le tuteur établissement évaluera plus précisément le degré d’acquisition des compétences visées à partir des éléments observés dans les différentes situations du stage (CC = Compétences Communes à tous les professeurs et personnels d’éducation ; C : compétences communes à tous les Conseillers principaux d’éducation).

Il procèdera à cette évaluation en fin de première période / de seconde période. Le tuteur n’évaluera que les compétences qu’il aura pu observer.

Une copie numérisée de cette fiche sera communiquée au tuteur INSPE en fin de période de stage. A la fin de la 2nd période, le tuteur INSPE rédigera un avis synthétique et circonstancié dans la partie le concernant. Le responsable de parcours y apposera l’avis final de la formation, favorable ou non, à une mise en stage en responsabilité en 2ème année de Master MEEF.

|  |
| --- |
| **Blocs de compétences et attendus en Master MEEF-Encadrement Éducatif** |
| **BC1 - L’étudiant-CPE, acteur de la communauté éducative et du service public de l’Éducation nationale** |
| **Compétences référentiel métier** | **Macro-compétences** | **Composantes de la compétence**  > **Attendus de la formation**  | Niveau de compétences - **Période 1** | Niveau de compétences - **Période 2** |
| **<1** |  **1** |  **2** | **>2** | **<1** |  **1** |  **2** | **>2** |
| CC1. Faire partager les valeurs de la République | Éduquer |  - Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres. > Fonde son action sur les valeurs de l’école républicaine et le cadre réglementaire et éthique du métier.  > Répond aux exigences d’assiduité, ponctualité, confidentialité, sécurité et respect des élèves. > Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes.  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation | Accompagner – Collaborer | - Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.- Participer aux travaux de différents conseils (conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique etc.) e, contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des actions éducatives. > Adopte une attitude favorable à l’écoute et aux échanges avec ses interlocuteurs. > Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement, à l’animation de l’équipe de vie scolaire. |  |  |  |  |  |  |  |  |
| CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques | Éduquer - Coopérer | - Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance. |  |  |  |  |  |  |  |  |
| CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication | Communiquer | - Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves. > Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteurs. |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Remarques :  |
| **BC2 -** **L’étudiant-CPE, conseiller de la communauté éducative, animateur et accompagnateur du parcours de formation des élèves** |
| **Compétences référentiel métier** | **Macro-compétences** | **Composantes de la compétence**  > **Attendus de la formation** | Niveau de compétences - **Période 1** | Niveau de compétences - **Période 2** |
| **<1** |  **1** |  **2** | **>2** | **<1** |  **1** |  **2** | **>2** |
| C1 : Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps | Organiser | - Organiser l'accueil, les conditions d'entrée et de sortie des élèves, les déplacements et la surveillance ; les zones de travail et d'études collectives ainsi que les zones récréatives avec le souci de contribuer au bien-être des élèves.- Maîtriser des circuits d'information efficaces pour assurer le suivi tant individuel que collectif des élèves. > Veille à la mise en place des conditions d’entrée, de sortie, de déplacement, de surveillance des élèves en sécurité et au suivi des élèves. |  |  |  |  |  |  |  |  |
| C2 : Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement | Prendre en charge, organiser | - Participer à l'élaboration du règlement intérieur et à son application.- Identifier les conduites à risque, les signes d'addiction, les comportements dégradants et délictueux avec les personnels sociaux et de santé et les conseillers d'orientation-psychologues, et contribuer à leur résolution en coopération avec les personnes ressources internes ou externes à l'institution.- Prévenir, gérer et dépasser les conflits en privilégiant le dialogue et la médiation dans une perspective éducative. > Participe à l’élaboration du règlement intérieur et à son respect dans un esprit éducatif. > Fait preuve de vigilance à l’égard des comportements à risques et des situations conflictuelles et apporte des solutions adaptées en cohérence avec la communauté éducative et les personnels spécialisés.  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| C3 : Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d’établissement | Coordonner, collaborer, concevoir, animer | - Recueillir et communiquer les informations permettant de suivre l'assiduité des élèves et de lutter contre l'absentéisme.- Contribuer au repérage des incivilités, des formes de violence et de harcèlement, et à la mise en œuvre de mesures qui permettent de les faire cesser avec le concours des équipes pédagogiques et éducatives.- Contribuer activement au développement de l'animation socio-éducative et à la mise en œuvre d'une politique de formation à la responsabilité dans le cadre du projet d'établissement. > Mobilise les ressources professionnelles nécessaires à son action (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, instructions officielles, orientations pédagogiques, projet d’établissement …). > Contribue à l’élaboration du volet éducatif du projet d’établissement. |  |  |  |  |  |  |  |  |
| C5 : Accompagner le parcours de l’élève sur les plans pédagogiques et éducatifs | Collaborer, animer | - Contribuer au suivi de la vie de la classe, notamment en prenant part aux réunions d'équipes pédagogiques et éducatives ainsi qu'au conseil des professeurs et au conseil de classe et en collaborant à la mise en œuvre des projets.- Participer aux travaux du conseil pédagogique, notamment en contribuant aux projets transversaux discutés et préparés dans ce conseil.- Connaître les compétences des différents intervenants dans la prévention du décrochage. |  |  |  |  |  |  |  |  |
| CC3. Connaitre les élèves et les processus d’apprentissage  | Faciliter les apprentissages | - Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative. |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Remarques :  |
| **BC3 - Bloc 3 de compétences - L’étudiant-CPE, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel** |
| **Compétences référentiel métier** | **Macro-compétences** | **Composantes de la compétence**  > **Attendus de la formation** | Niveau de compétences - **Période 1** | Niveau de compétences - **Période 2** |
| **<1** |  **1** |  **2** | **>2** | **<1** |  **1** |  **2** | **>2** |
| CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier | Faire preuve de réflexivité |  - Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former. > Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs. |  |  |  |  |  |  |  |  |
| CC10. Coopérer au sein d'une équipe | Coopérer | - Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs. > Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement. |  |  |  |  |  |  |  |  |
| CC14. S’engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel  | Se former | - Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles. > Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques. > Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont données. |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Remarques :  |

Avis du tuteur INSPE :

Avis du responsable de parcours pour une candidature à un stage EPR en M2 : **** avis favorable **** avis défavorable

Remarques éventuelles :